



Madame Elisabeth Borne
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
Hôtel de Rochechouart
110, rue de Grenelle
75357 Paris

Paris, le 03 mars 2025

YAN CHANTREL

SÉNATEUR
REPRÉSENTANT LES
FRANÇAIS ÉTABLIS
HORS DE FRANCE

VICE-PRÉSIDENT
COMMISSION DE LA
CULTURE, DE
L'ÉDUCATION ET DE
LA COMMUNICATION

PRÉSIDENT DU
GROUPE D'AMITIÉ
FRANCE-CANADA

PRÉSIDENT DU
GROUPE D'ÉTUDES
FRANCOPHONIE AU
SÉNAT

Objet : Demande d'audience des syndicats enseignants du réseau d'enseignement français à l'étranger

Madame la Ministre,

Je vous écris pour appuyer la demande des syndicats des personnels du réseau d'enseignement français à l'étranger qui souhaitent être reçus à votre ministère pour évoquer avec vous la question pressante des conditions de détachement des personnels titulaires de l'Éducation nationale en poste dans une école ou un établissement de ce réseau.

Une telle rencontre avait été prévue en décembre dernier avec votre prédécesseure, Mme Anne Genetet. Malheureusement, elle avait dû être annulée en raison de l'adoption de la motion de censure. Il devient urgent de la reprogrammer pour que ces conditions de détachements puissent être revues.

En effet, depuis la publication de la note de service annuelle sur les détachements de fonctionnaires de l'Éducation nationale du 13 septembre 2018, les enseignants détachés dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, à partir du 1er septembre 2019, ne peuvent plus être maintenus dans cette position de détachement au-delà de six années scolaires consécutives, ou par dérogation exceptionnelle, neuf années scolaires consécutives.

Les premiers effets de ce changement des conditions de détachements vont donc se faire sentir à la rentrée prochaine. Pour nombre de personnels enseignants du premier et du second degrés, de personnels d'éducation et de psyEN qui ont obtenu un premier détachement à l'étranger ou, étant déjà détachés, ont obtenu un nouveau poste à l'étranger en 2019, la période de détachement arrive à échéance en 2025.



Si la mesure avait, à l'époque, été prise pour encourager la mobilité et l'ouvrir au plus grand nombre d'enseignants, elle perd largement de son sens aujourd'hui alors que l'Education nationale fait face à une crise de recrutement et que les rectorats découragent les détachements à l'étranger pour faire face à des pénuries de personnels dans la métropole. Le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) fait lui aussi face à de grandes difficultés de recrutement, ce qui remet en cause la continuité et la qualité de l'enseignement dans nos établissements de l'AEFE.

Les syndicats des personnels du réseau d'enseignement français à l'étranger attendent impatiemment de pouvoir être reçus et vous ont fait plusieurs demandes en ce sens. J'espère que vous pourrez leur répondre favorablement très bientôt.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Yan CHANTREL